

DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Arrondissement de Torcy

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Téléphone : 01 64 42 83 00
Courriel : contact@mairie-gretz.fr

DÉCISION N° 002026_068

OBJET : Avenant 1 au lot n°2 « VRD » du Marché Construction du Centre Technique Municipal

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-17, L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L 2123-1 et R 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-6,

Vu la délibération n° 02026_021 en date du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application des articles L 2122-17, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le lot 2 « VRD » du marché n°2024M004 Construction du Centre Technique Municipal avec la société RVM – RD 87 – 02400 EPAUX BEZU, notifié le 10 février 2025,

Considérant la nécessité de réévaluer le délai global d'exécution au vu de l'ordre de service n°2 qui indiquait un arrêt de chantier pour la période du 4 août 2025 au 5 octobre 2025, et au vu des intempéries subies au début de l'année 2026 avec des périodes de fortes pluies et neige, ainsi que les canicules au début de l'été,

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de cet avenant.

DÉCIDE :

Article 1 : De conclure et de signer l'avenant 1 au lot n°2 du Marché Construction du Centre Technique Municipal, avec la société RVM, modifiant le délai global d'exécution et indiquant la nouvelle date d'achèvement des travaux, au 30 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le 06 OCT. 2026

ID : 077-217702158-20261001-002026_068-AU

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- Monsieur le Trésorier Principal
- La société RVM

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 1^{er} octobre 2026

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN

